

# Feuille Officielle DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

## PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES . . . . . 3 FRANCS.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . 0 FR. 40 CENT.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

NUMÉRO 40.

JEUDI 27 SEPTEMBRE 1866.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN . . . . . 15 FRANCS.  
SIX MOIS . . . . . 8 »  
TROIS MOIS . . . . . 4 »  
UN NUMÉRO . . . . . 0 FR. 50 CENT.

## PARTIE OFFICIELLE.

Le Commandant donne un témoignage de sa satisfaction aux pilotes Yvon et Fouchard, au matelot Béré (Pierre-Prudent), de la goëlette stationnaire la *Mouche*, et au disciplinaire Delouche, qui se sont particulièrement distingués pendant toute la nuit du 22 au 23 septembre dernier, en contribuant au péril de leur vie, au sauvetage des équipages du transport de l'État *l'Abondance* et des bâtiments du commerce en perdition dans la rade de Saint-Pierre;

Au syndic des gens de mer, au garde maritime, aux matelots des goëlettes de la station locale présents sur les lieux, aux gendarmes, aux artilleurs, au détachement des disciplinaires et généralement à tous les officiers, fonctionnaires employés et habitants de la colonie qui, dans cette cruelle circonstance, ont, également, pendant toute la nuit, payé de leur personne pour secourir les naufragés.

L'Administration s'empresse de porter à la connaissance du public, que S. Exc. le Ministre de la marine et des colonies a, par dépêche télégraphique en date du 19 de ce mois, autorisé la Compagnie du télégraphe atlantique à attirer aux îles Saint-Pierre et Miquelon un câble sous-marin destiné à relier notre colonie à Terre-Neuve et au continent américain.

La Compagnie sera en mesure d'accomplir cette opération dans le courant de janvier prochain.

Cette autorisation est indépendante de celle accordée à la société en participation formée par la telegraph construction et maintenance company de Londres et MM. Rattier et Cie de Paris, dont il a été fait mention dans la Feuille officielle du 9 août dernier.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE du 13 août 1866, relative à l'Exposition internationale de 1867.

Paris, le 13 août 1866.

Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous adresser cinq exemplaires d'une note relative à la création d'un diorama que la Commission impériale doit établir en vue de l'exposition universelle de 1867, pour représenter les sites qui se font remarquer par leur beauté et la puissance de leur végétaux.

Je vous prie de porter ce document à la connaissance des fonctionnaires et habitants de la colonie qui seraient à même de courir à l'organisation de cette entreprise et de les engager à seconder les vues de la Commission impériale.

Recevez, etc.

Le Ministre de la marine et des colonies,

Signé: P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

A PARIS.

## COMMISSION IMPÉRIALE

*NOTE sur le moyen d'obtenir par la photographie les documents nécessaires pour la création d'un diorama représentant les sites et les végétaux les plus remarquables du globe.*

La commission impériale, en organisant l'exposition des produits végétaux vivants dans le parc du Champ-de-Mars, s'est préoccupée de représenter, autant que possible, les plantes curieuses que l'éloignement de leur contrée natale ne permet pas de montrer vivantes avec leur développement complet et dans leur station naturelle. Elle se propose d'établir, dans le jardin consacré à l'Exposition internationale de l'horticulture, un diorama montrant sous son aspect caractéristique la végétation des principaux climats du globe.

Pour créer ce spectacle intéressant, la commission impériale doit rechercher toutes les garanties possibles d'exactitude scientifique et artistique. Parmi les visiteurs venus de toutes les parties du monde, chacun voudra reconnaître l'image vraie des plantes de son pays, et chaque tableau subira ainsi à toute heure un contrôle sévère qui en garantit la fidélité. Le public cherchera avec intérêt cet abrégé du monde végétal, ce véritable cours de géographie botanique embrassé d'un coup d'œil.

Pour répondre complètement à ce but, il est nécessaire de montrer les spécimens de végétaux, selon leurs conditions naturelles, tantôt isolément, tantôt par groupe, et de choisir, pour la reproduction des sites remarquables, le point de vue ainsi que les effets d'optique sous lesquels la perspective et le détail des objets se détachent avec plus de netteté.

La photographie, qui semble saisir la nature sur le fait, offre seule les garanties d'exactitude et de sincérité que l'on doit rechercher en préparant le nouveau diorama. Les épreuves photographiques sont donc des matériaux précieux que la commission impériale recevra avec reconnaissance de toutes les personnes qui voudront bien concourir à cette partie de son œuvre; elle accordera une mention spéciale aux auteurs des envois qui lui auront fourni d'utiles renseignements.

Les documents devront être adressés, *franco*, à titre de don gratuit, au conseiller d'État, commissaire général, palais de l'Industrie, Champs-Élysées, porte n° IV, avant le 11 novembre 1866.

ARRÊTÉ autorisant la délivrance d'un acte de francisation et d'un congé provisoires à la goëlette de construction étrangère Elisabeth E. M. appartenant à M. Henry Coste, à fin de francisation définitive dans un des ports de la métropole.

Saint-Pierre, le 20 septembre 1866.

NOUS COMMANDANT DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON,

Vu le décret du 25 août 1861 au sujet des navires étrangers achetés dans nos colonies en vue de la francisation;

Vu les circulaires du Ministre de la marine et des colonies en date des 31 mars 1862 et 6 mars 1865, et celle du Ministre des affaires étrangères en date du 26 septembre 1861 sur le même objet;

Vu la demande de M. Henry Coste, armateur à Saint-Pierre, tendant à obtenir un acte de francisation et un congé provisoires pour une goëlette de construction étrangère du nom de *Elisabeth E. M.* qu'il a achetée dans la colonie et qu'il veut envoyer en France pour y être francisée définitivement;

Considérant, que toutes les formalités exigées par la loi ont été remplies,

Sur la proposition de l'ordonnateur,  
De l'avis du Conseil d'administration,  
Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

Art. 1<sup>er</sup>. Il sera délivré un acte de francisation et un congé provisoires à la goëlette de construction étrangère *Elisabeth E. M.* du port de 97 tonnaux 64/100 à fin de francisation définitive dans un des ports de la métropole.

Art. 2. Cet acte de francisation et ce congé provisoires seront valables pour six mois et porteront interdiction de toute escale dans les ports autres que ceux situés sur la route que la dite goëlette, aura à suivre pour se rendre au port désigné.

Art. 3. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré à la Feuille et au Bulletin officiels de la colonie.

Saint-Pierre, le 20 septembre 1866.

V. CREN.

Par le Commandant:  
*L'ordonnateur p. i.,*  
D'HEUREUX.

ARRÊTÉ autorisant la délivrance d'un acte de francisation et d'un congé provisoires à la goëlette de construction étrangère Jeune-Auguste, appartenant à M. A. Demalvain, à fin de francisation définitive dans un des ports de la métropole.

NOUS COMMANDANT DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON,

Vu le décret du 25 août 1861 au sujet des navires étrangers achetés dans nos colonies en vue de la francisation.

Vu les circulaires du Ministre de la marine et des Colonies en date des 31 mars 1862 et 6 mars 1865, et celle du Ministre des affaires



étrangères en date du 26 septembre 1861 sur le même objet;

Vu la demande de M. A. Demalvilain, armateur à Saint-Pierre, tendant à obtenir un acte de francisation et un congé provisoires pour une goëlette de construction étrangère du nom de *Jeune-Auguste*, qu'il a achetée dans la colonie et qu'il veut envoyer en France pour y être francisée définitivement;

Considérant que toutes les formalités exigées par la Loi ont été remplies.

Sur la proposition de l'ordonnateur, De l'avis du conseil d'administration,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

Art. 1<sup>er</sup>. Il sera délivré un acte de francisation et un congé provisoires à la goëlette de construction étrangère *Jeune-Auguste*, du port de 72 tonnaux 60/100 à fin de francisation définitive dans un des ports de la métropole.

Art. 2. Cet acte de francisation et ce congé provisoires seront valables pour six mois et porteront interdiction de toute escale dans les ports autres que ceux situés sur la route que la dite goëlette aura à suivre pour se rendre au port désigné.

Art. 3. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré à la Feuille et au Bulletin officiels de la colonie.

Saint-Pierre, le 20 septembre 1866.

V. CREN.

Par le Commandant :

L'Ordonnateur p. i.,

D'HEUREUX.

Par décision du Commandant en date du 22 du courant, M. Banet (Prosper), capitaine de port *par intérim*, a été nommé membre de la commission sanitaire, en remplacement de M. Ledret (Pierre-Julien), capitaine de port titulaire, parti pour France en congé de convalescence.

## Service de l'Ordonnateur.

Les demandes suivantes ont été adressées à l'administration par les sieurs:

Tesnière (Victor), à l'effet d'obtenir, pour y construire une maison, la concession d'un terrain domanial situé à l'Ouest de la ville, portant le numéro 301 du plan cadastral, le dit terrain borné au Nord par la rue Bour-saint, au Sud et à l'Est par des terrains vagues, à l'Ouest par la rue Richerie ;

Juin (Frédéric), à l'effet d'obtenir, pour y construire une maison, la concession d'un terrain domanial situé à l'Ouest de la ville, portant le n° 314 du plan cadastral, borné au Nord par un terrain vague, au Sud par la rue Colbert, à l'Est par la concession Durand (Julien), à l'Ouest par un terrain vague.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre ces demandes devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 4 septembre 1866. 3-3

## TABLEAU RÉCAPITULATIF

*Du dénombrement de la Population sédentaire des îles St-Pierre et Miquelon au 15 Août 1866.*

### 1. ORIGINE ET NATIONALITÉ.

LIEUX D'ORIGINE.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	TOTAL.
Saint-Pierre. . . . .	189	237	751	1,177
Miquelon . . . . .	200	199	325	724
TOTAL . . . . .	389	436	1,076	1,901
Autres Colonies françaises . . .	1	3	0	4
France . . . . .	637	365	60	1,062
Pays étrangers. . . . .	57	145	18	220
TOTAL . . . . .	695	513	78	1,286
TOTAUX RÉUNIS. . . . .	389	436	1,076	1,901
	695	513	78	1,286
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .	1,084	949	1,154	3,187

### 2. DEGRÉ D'INSTRUCTION.

NE SACHANT NI LIRE NI ÉCRIRE.	SACHANT LIRE SEULEMENT.	SACHANT LIRE ET ÉCRIRE.	TOTAL GÉNÉRAL.
Hommes . . . . .	256	52	776
Femmes . . . . .	260	97	592
Enfants de 0 à 14 ans révolus . . .	670	176	308
TOTAL . . . . .	1,186	325	1,676
			3,187

### 3. CULTES.

Catholiques. . . . .	3,159
Réformés. . . . .	28
TOTAL ÉGAL . . . . .	3,187

NOTA. Les fonctionnaires, agents divers, etc., ne sont pas compris dans ces tableaux.

### POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris* est partie pour Sydney avec la correspondance de la colonie, pour les États-Unis d'Amérique et l'Europe le 20 septembre, à 8 heures du soir.

### BATIMENTS ÉTRANGERS.

La frégate de S. M. Britannique *Terrible*, et le *Medway*, vapeur de la Compagnie du télégraphe atlantique, ont mouillé sur notre rade le 14 du courant, à midi.

Ces deux navires sont repartis le même jour, à cinq heures, pour aller immerger le câble qui doit relier Terre-Neuve au continent américain à travers le golfe St-Laurent.

### PARTIE NON OFFICIELLE.

#### SINISTRES MARITIMES.

Samedi, 22 du courant, à cinq heures du soir, un coup de vent d'équinoxe d'une violence extrême, qui ne s'est apaisé que trois heures après, s'est tout à coup déchaîné sur Saint-Pierre, et a causé d'atroces malheurs dans notre port et notre rade, encombrés de bâtiments au moment du retour de la pêche.

Tous ces navires, violemment poussés par le vent, chassant sur leurs ancras, brisant leurs chaînes, ont été entraînés les uns sur les autres, et, dans un effrayant pèle-mêle, sont venus la plupart s'échouer et se défoncer sur nos côtes hérissées de brisants, ou, emportés par une mer en fureur, sont allés sombrer au large sans qu'il ait été possible d'aller à leur secours.

On n'a pas souvenir dans la colonie d'une pareille tempête.

Nous résumons ci-après les détails de ce désastre qui sont parvenus à notre connaissance :

*En rade.* — Le transport de l'Etat *l'Abondance* a rompu ses chaînes et a été jeté à la côte entre le cap à l'Aigle et l'habitation Clément. A deux heures du matin, il a commencé à couler. Aujourd'hui, les mâts et le couronnement de l'arrière restent seuls hors de l'eau. L'équipage s'est sauvé, à l'exception de trois hommes, dont un maître, qui ont péri dans les flots. — Tous les efforts tentés la nuit même du sinistre pour relever *l'Abondance* ont été impuissants. — Un chien de Terre-Neuve, en portant à terre une amarre enroulée autour du cou, a, le premier, contribué au sauvetage de l'équipage.

Les brigs *Jeune-Agathe*, de Granville, capitaine Gruenais, et *Augusta*, de Saint-Malo, capitaine Guions, ont fait côte devant l'habitation Clément. *L'Augusta* est aujourd'hui remplie d'eau, et la *Jeune-Agathe*, quoique gravement avariée, pourra peut-être être relevée. Ces deux navires n'ont perdu aucun homme.

Les goëlettes anglaises *Caroline*, de Saint-Jean, capitaine Cook, et *Georges C. Laurens*, de Sydney, se sont échouées sous le cap à l'Aigle. L'équipage de la première a passé sur la seconde et a ensuite heureusement gagné la terre, à l'exception du capitaine Cook qui n'a pas reparu. Dans la nuit, la *Caroline* a disparu; elle est probablement partie en dérive. Le *Georges C. Laurens* est complètement défoncé par tribord.

Le capitaine Fouace, de la *Léonie*, et six hommes de son équipage revenant de terre pendant la tourmente et ne pouvant atteindre leur navire, se réfugièrent à bord de l'*Augustine*, de Saint-Malo, capitaine Raoult, quelques instants après, sept hommes de la Compagnie générale transatlantique, en dérive dans un chaland, furent recueillis au même bord. Bientôt l'*Augustine* a dérapé et a été se jeter au plein derrière le cap à l'Aigle, sur le cail-

jou Demalvilain. Le navire s'y est complètement brisé. Dix hommes de l'équipage, sept hommes de la *Léonie* et sept hommes de la Compagnie se sont noyés dans ce naufrage. Plusieurs cadavres ont été apportés à la côte et transportés en ville.

La goëlette *Aleyon*, de Saint-Pierre, capitaine Lecornu, entraînée hors de la rade, a chaviré devant le Colombier. Heureusement l'équipage était déjà dans la chaloupe, et, après avoir passé la nuit au large, a été ramené à Saint-Pierre par le pilote Yvon.

La goëlette *Elisabeth*, de Saint-Pierre, patron Cordon, est partie en dérive avec un mousse et le nommé Norais, pêcheur de l'île aux Chiens; elle n'a pas encore reparu.

Le brig-goëlette *Alice*, de Saint-Malo, capitaine Savary, abordé sur son mouillage par plusieurs navires en chasse, a commencé à faire de l'eau. Bientôt l'équipage, chassé du poste par la mer qui l'envalait, a cherché un refuge sur les navires voisins. L'*Alice* a probablement coulé sur place.

La petite goëlette *Adèle*, appartenant à M. Clément, s'est mise en morceaux sur les roches qui entourent la cale Heudes. Personne n'était à bord.

La goëlette *Dart*, de Saint-Pierre, capitaine Lemaître, a touché quatre ou cinq fois sur la côte de la rade. Enfin, elle a disparu sans qu'on sache au juste quel a été son sort. Gépendant, un mât de ce navire trouvé près du caillou Demalvilain fait croire qu'il s'est brisé non loin de là. Vingt-deux hommes se trouvaient à bord au moment du premier échouage; dix d'entre eux se sont immédiatement sauvés; les douze autres étaient passés à bord du brig *Anatole*, de Saint-Malo, capitaine Pioche. Sur ces douze hommes, huit sont partis en dérive sur une chaloupe de ce navire.

L'*Anatole* a pu gagner le large, mais cinq hommes de son équipage sont disparus dans sa chaloupe avec ceux du *Dart*.

La goëlette *Sainte-Claire*, capitaine Lemoine, après avoir touché une première fois, a pu étaler entre le cap à l'Aigle et le petit Saint-Pierre. Après avoir pris le large, elle est revenue en rade sans autres avaries que sa soubasse cassée et quelques dégâts dans ses hauts.

Parmi les navires qui ont pu étaler sur rade mais qui ont éprouvé des avaries, on cite :

Le trois-mâts *Jules*, de Saint-Malo, capitaine Rozé, dont les pavois de bâbord ont été enlevés, les haubans et chaînes de haubans brisés, et le mât de misaine endommagé;

La goëlette *Lagos*, capitaine Brindejondc, dont le second a fait couper le mât de misaine et dont le beaupré a été brisé;

Les goëlettes *Lucie*, capitaine Azemas, de Cette, et *Clara*, capitaine Amptil, de Fécamp, qui, après avoir touché un moment, ont pu étaler et en ont été quittes pour quelques avaries dans leurs hauts.

*Dans le Barachois.* — La goëlette anglaise *Marion*, de Sydney, a été jetée à la côte devant l'habitation Lemuet. Elle est montée très-haut sur les rochers, mais dans un encasement qui n'est pas de nature à la détériorer gravement.

Le br. goëlette *Marie-Eugénie-Elisabeth*, de Saint-Servan, cap. Salomon, et la goëlette la *Cérès*, de Granville, capitaine Lamusse, se sont échoués sur les rochers en face du Gouvernement. Ces deux navires sont actuellement relevés.

Le br. goëlette *Emile et Auguste*, de Saint-Pierre, a touché sur le platier du Gouvernement et fait de l'eau. Il est démâté de son mât de hune à flèche; il a été renfloué.

La goëlette *Rencontre*, appartenant à M. Téletchéa, est venue heurter sur le musoir du quai de la Roncière et y a laissé son étrave. Le lendemain, ce bâtiment était coulé entre deux eaux.

La goëlette de l'État, la *Lizzy*, a été démâtée ras.

La goëlette *Vengeur*, de St-Pierre, a chaviré en courant sur ses chaînes. L'équipage s'est sauvé.

La goëlette la *Mauve*, de S<sup>t</sup>-Malo, capitaine Massu, a talonné sur le platier du gouvernement et a été démontée de son gouvernail. Elle ne fait point d'eau, mais elle a quelques avaries dans ses hauts.

La goëlette *Adélaïde*, de S<sup>t</sup>-Pierre, patron Fauchon, a fait côté devant le Gouvernement. Ses pavois et son beaupré ont été enlevés; elle est maintenant relevée.

Le brick *Jacques*, de Binic, capitaine Vincent, s'est échoué devant l'habitation Beau-temps, a été démâté de son petit mât de hune et n'a pas eu d'autres avaries.

L'équipage de la goëlette *Aimable-Elisa*, de S<sup>t</sup>-Pierre, patron Jagoret, avait porté une amarre à terre. Dans le coup de vent l'amarre a cassé et la goëlette a disparu. L'équipage s'est sauvé.

*A Savoyard.* — Le brick *Angélina*, de Granville, s'est perdu corps et biens sur les rochers de la pointe de Savoyard. Plusieurs cadavres apportés à la côte par les flots ont été reconnus par le saleur du bord, ramené malade du banc par la goëlette *Maria*. Dix-huit hommes se trouvaient à bord et ont péri dans ce sinistre. Le chien seul s'est sauvé.

Dans la ville de Saint-Pierre, quelques toitures ont été enlevées, ou endommagées par le vent. Des cheminées ont été renversées; toutes celles de la caserne de Gendarmerie, du Magasin général et de l'Hôpital militaire, ainsi que les palissades qui ferment les cours de ces établissements ont été détruites; aucun autre malheur n'est heureusement signalé.

A Langlade, la ferme du Gouvernement et la caserne de gendarmerie ont été ébranlées sur leurs bases, mais sans dommages sérieux.

A Miquelon, le même coup de vent s'est fait aussi violemment sentir qu'à St-Pierre; plusieurs maisons ont eu leurs toitures enlevées et leurs cheminées détruites; mais dans le port les mêmes désasîres n'ont pas été à déplorer; quelques goëlettes ont éprouvé des avaries ou se sont échouées sans bris sur la côte, on pourra les relever. Personne n'a péri.

## VARIÉTÉ.

C'est avec le désir et l'espérance d'être utile au pays et agréable à nos lecteurs, que nous nous empressons d'ouvrir les colonnes de notre feuille à l'œuvre intéressante dont nous commençons aujourd'hui la publication; elle est due aux consciencieuses et savantes recherches de M. Alphonse Gautier, pharmacien de la marine, qui a été chargé, pendant plusieurs années, du service pharmaceutique de l'hôpital de Saint-Pierre.

### AVANT-PROPOS.

Derniers débris de nos vastes possessions dans l'Amérique du Nord, les îles Saint-Pierre et Miquelon sont situées à l'entrée du golfe Saint-Laurent, à quelques lieues de la partie méridionale de la grande île de Terre-Neuve, île avec laquelle on les confond souvent, bien qu'elles jouent seulement vis-à-vis d'elle le même rôle que jouent vis-à-vis de la France les îles anglo-normandes de Jersey et de Guernesey. Leur étendue est peu considérable, et si, évitant les profondes tourbières où s'entassent les générations successives des *Sphagnum* et le fouillis inextricable de leurs forêts lilliputiennes, on gagne, en suivant un des nombreux ruisseaux qui sillonnent en tous sens, un des points culminants de l'une d'entre elles, on peut d'un coup d'œil embrasser l'ensemble.

Rien, chez elles, ne pouvait les désigner à

l'attention des colons; aussi, malgré l'excellente rade de Saint-Pierre, seraient-elles peut-être encore dépourvues d'habitants, sans les malheurs qui signalèrent les dernières années du honteux règne de Louis XV. Ce n'est, en effet, que vers l'année 1765, alors que, par le traité de 1763, la Nouvelle-France tout entière fut devenue colonie anglaise, que quelques familles acadiennes, d'abord réfugiées à l'île *Saint-Jean*, l'île du Prince-Édouard des Anglais, vinrent aborder sur ces rochers stériles, et y fondèrent les premiers établissements, espérant y trouver un terme à leur « douloureuse odyssée ».

« Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! » Les revers maritimes qui trahirent, à une époque glorieuse à tant d'autres égards, la fortune de la France, eurent leur contre-coup de ce côté de l'Atlantique, sur ce coin de terre où il serait de toute impossibilité d'essayer une défense inutile. Les malheureux Acadiens n'avaient point épousé la longue série de leurs infortunes, ils durent, à peine installés, subir les lois sauvages de la guerre; déportés à Halifax ou jetés sans ressources sur les côtes d'une mère-patrie qu'ils ne connaissaient pas, ils ne purent revoir leurs rochers et construire leurs maisons sur les cendres de leurs premières demeures qu'après les traités de 1815, lors de la pacification générale.

Ce sont les descendants de ces premières familles acadiennes que l'on trouve aux îles Saint-Pierre et Miquelon sous le nom de *Canadiens*; comme leurs pères, ils sont doux et hospitaliers, et comme eux aussi doués de cette prodigieuse fécondité qui semble être l'apanage des populations de l'Amérique du Nord. Des Basques, des Bretons, des Normands, complètent l'effectif de la population sédentaire, population qui s'élève tout au plus à trois mille habitants et se livre exclusivement, sous la haute tutelle de l'Administration, à la pêche de la morue et aux industries qui s'y rattachent.

Peu d'écrivains ont daigné parler de ce pays perdu, et ceux qui l'ont fait nous le dépeignent sous les plus noires couleurs: pour eux, ce sont « des rochers affreux toujours couverts d'épais brouillards, des côtes désolées que bat sans cesse une mer sauvage et dangereuse, des plages désertes sur lesquelles l'ours blanc vient en hiver ramasser les débris abandonnés par les pêcheurs... » Pour nous, qui n'avons point à prendre ici la défense de notre petite colonie, qui ne voulons la considérer qu'au point de vue de l'histoire naturelle, nous nous contenterons de dire que tous ceux qui l'ont habitée ne s'y sont pas trouvés trop malheureux, et nous nous bornerons à ces quelques lignes, qui serviront d'introduction à notre modeste travail, travail sur la valeur duquel nous ne nous abusons nullement, et pour lequel nous réclamons d'avance la bienveillante indulgence de nos juges.

## Quelques mots sur l'Histoire naturelle et la Météorologie des îles Saint-Pierre et Miquelon.

### MÉTÉOROLOGIE.

*Température.* — Situées sous une latitude moins septentrionale qu'une grande partie de la France, les îles Saint-Pierre et Miquelon se trouvent, au point de vue météorologique, placées dans la zone froide sur la ligne isotherme qui, passant au nord des Féroë, a pour moyenne annuelle 5° au-dessus de zéro. Toutefois, ces îles n'ont point, comme certains pays situés sur cette même ligne, les étés de Paris et les hivers de Pétersbourg: l'été est sans chaleur, c'est l'été d'Arkhanghel; l'hiver est plus long que rigoureux, c'est l'hiver du sud de la Suède.

Si le thermomètre descend quelquefois à 20° au-dessous de zéro, on l'a vu descendre



beaucoup plus bas; ce ne sont là que des faits exceptionnels, et l'on peut dire que les plus basses températures varient entre 14 et 16 degrés centigrades. Ce sont là, il est vrai, des froids assez raisonnables, mais comme ils coïncident en général avec un beau temps, peu ou point de vent, ciel serein, ils sont généralement supportés, et ceux qui les supportent le mieux sont ceux-là mêmes qui sont depuis moins longtemps dans la colonie, « comme si », suivant l'observation de M. Charles Martins, la provision de chaleur faite pendant de longues années ne s'épuisait qu'à la longue, de même qu'un individu qui sort d'un appartement bien chauffé sent beaucoup moins le froid extérieur que celui qui est resté dans une chambre dont la température diffère peu de celle du dehors (1). » En été, la température ne s'élève jamais au-dessus de 21°; elle est assez uniforme et les oscillations thermométriques ont peu d'étendue. En hiver, l'amplitude de ces mêmes oscillations est considérable, et les changements de temps sont brusques et fréquents. Il n'est pas rare de voir, dans l'espace de vingt-quatre heures, le thermomètre monter de 15° à 16° au-dessous à 3° ou 4° au-dessus, et, ce qui pourrait paraître extraordinaire au premier abord, si l'on ne réfléchissait à la grande différence qui existe entre le froid thermométrique et le froid physiologique, cette dernière température est souvent plus pénible que la première, car déterminant la fusion partielle des masses énormes de neige qui recouvrent le sol, elle est inévitablement accompagnée d'une humidité excessive. Nous donnons ici le résumé de quatre années d'observations, 1859-1862. Ces observations ont été faites à l'hôpital de Saint-Pierre, et, bien que pour fixer définitivement la température du pays, il fût nécessaire de réunir des séries plus nombreuses, nous croyons que la moyenne annuelle et les moyennes mensuelles que nous donnons, diffèrent peu des moyennes réelles et peuvent être considérées comme telles.

MOIS.	TEMPÉRATURE moyenne.	LIMITES EXTRÊMES. de l'oscillation.	OSCILLATION mensuelle moyenne.
Janvier . . . . .	— 4°	— 14°	5°
Février . . . . .	— 4,7	— 22	4
Mars . . . . .	— 1,5	— 11	8
Avril . . . . .	2	— 8	11
Mai . . . . .	7,6	— 1	17
Juin . . . . .	11	5	19
Juillet . . . . .	14,5	8	20
Août . . . . .	16	10,6	21
Septembre . . . . .	13	5	19,5
Octobre . . . . .	6,5	— 1,4	15,2
Novembre . . . . .	3,4	— 5	12
Décembre . . . . .	— 1	— 12	6
Moyenne annuelle . . . . .			15

5°, 2  
3°, 2  
13°, 8  
17°  
43°  
(A continuer).

## INCENDIES

Récemment éteints avec des EXTINCTEURS.

## EXTRAITS DE DIVERS JOURNAUX.

1° Nous avons reçu de MM. E. Laporte et Cie, négociants, directeurs d'une compagnie d'éclairage, 92, boulevard Sébastopol, une lettre où nous lisons:

Le feu se déclara dernièrement, à quatre heures du matin, dans nos ateliers de distillation de pétrole, à Saint-Denis. En un instant, les flammes envahirent l'usine, et on courut chercher les pompiers: le fléau éteignait ses ravages quand un ouvrier, songeant tout à coup à L'EXTINCTEUR, courut le pren-

(1) M. Ch. Martins: Du froid physiologique et du froid thermométrique.

dre sur ses épaules et dirigea le jet du liquide sur les masses embrasées. En moins de dix minutes, le feu fut complètement éteint, et quand les pompiers arrivèrent, tout danger était passé.

Nous remercions MM. E. Laporte et Cie d'avoir bien voulu nous communiquer ce fait, et nous nous empressons de le porter à la connaissance de nos lecteurs.

Signé : Louis JOURDAN.

(Journal le siècle.)

2° La semaine dernière, un incendie se déclarait dans les bureaux d'un de nos grands établissements, heureusement pourvu d'un EXTINCTEUR: en moins de temps qu'il ne nous en faut pour l'écrire, le feu était éteint sans laisser trace de son passage.

Spérons que, sous peu, toute propriété de quelque importance possédera un EXTINCTEUR qui lui permettra, le cas échéant, de combattre le terrible fléau à sa naissance.

Signé : veuve D'HUBERT.

(Journal le pilote dunkerquois (Nord).)

3° Un incendie, qui aurait pu prendre de grandes proportions sans la promptitude des secours, s'est déclaré hier, vers onze heures du soir dans la maison n° 9, rue de la Rose (quartier du Nord), à Liège. Le feu avait pris naissance aux poutres qui traversent la maçonnerie d'une cheminée.

Le chef du poste des pompiers de l'Hôtel-de-Ville s'est immédiatement rendu sur les lieux du sinistre, accompagné de quelque pompier; l'un deux était porteur d'un des EXTINCTEURS dont la ville avait heureusement fait l'acquisition, et on a pu, dans la circonstance, apprécier les services qu'il est appelé à rendre en cas de sinistre. L'EXTINCTEUR fut mis en activité par un seul homme, et, en très-peu de temps, l'incendie fut maîtrisé.

(Journal de Liège (Belgique).)

## ÉTAT CIVIL.

### NAISSANCES.

16 septembre. — Victoria-Elisabeth-Ernestine Leconte.  
18 septembre. — Adélaïde-Françoise Gaudin.  
20 septembre. — Albert-Auguste Lefresne.  
22 septembre. — Joseph-Louis-Marie Duegain.

### DÉCÈS.

14 septembre. — Yves Lechevert, marin, 25 ans.  
15 septembre. — Clotilde-Louise Gautier, I an.  
— Jean-Marie Bequet, 24 ans.  
16 septembre. — Jean-Marie Hervot, marin, 36 ans.— François Rouillé, marin, 26 ans.  
20 septembre. — Jean-Baptiste-Léon Bertaut, marin, 60 ans.

## NOUVELLES MARITIMES.

### Mouvements du Port.

#### BÂTIMENTS DU COMMERCE.

##### ARRIVAGES.

###### Navires métropolitains :

Le 19 septembre. — 3 m. Ville de Saint-Servan, cap. Dibart de la Ville-Tanet, ven. de Miramichi, chargé de bois de construction.

###### Navires étrangers, — Goëlettes anglaises :

Le 21 septembre. — Caroline, cap. Cook, ven. des Burins, sur lest, en rel; — Georges et Laurence, cap. Etchegony, ven. de la baie de Fortune, en rel.

###### Navires Métropolitains et goëlettes locales venant des bancs de pêche.

###### Navires métropolitains :

Le 20 septembre. — Br. Bayonnaise, cap. Besnier, 55 mille morues.

Le 21 septembre. — Br. Léoncie, cap. Fouace, 48 mille morues.

Le 25 septembre. — Br. Hypolite-Marie, cap. Guions, 47 mille morues,

###### Goëlettes locales :

Le 18 septembre. — Alexandrine, p. Lessard, 35 mille morues.

Le 19 septembre. — Alcyon, p. Lecornu, 28 mille morues.

Le 20 septembre. — Alice, p. Savary, 20 mille morues — Espiègle, p. Vigneau, 9 mille morues.

Le 22 septembre. — Indécis, p. Legagnoux, 4 mille morues; — Sainte-Anne, cap. Bernard, 23 mille morues; — Fauvette, cap. Letourneau, 28 mille morues; — Paul, p. Mimique, 32 mille morues; — Éponine, cap. Pansard, 36 mille morues; — Marie, cap. Legasse, 18 mille morues.

#### DÉPARTS.

##### Navires métropolitains et étrangers partis

##### pour diverses destinations :

(Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime.)

###### Navires métropolitains.

Le 18 septembre. — Br. Paix, cap. Blanchet, all. à St-Malo, produits de pêche et passagers.

Le 19 septembre. — Br. Victoria, cap. Allain, all. à Bordeaux, produits de pêche; — Deux Louise, cap. Ménier, all. à Bordeaux, produits de pêche.

Le 21 septembre. — Virginie, cap. Blanchet, all. à St-Malo, passagers.

Le 22 septembre. — Marie, cap. Rebours, all. à New-York, morue sèche; — Dadin, cap. Delisle, all. à St-Servan, produits de pêche; — Marie-Pauline, cap. Jamet, all. à l'île de Ré, produits de pêche; — Clara, cap. Amptil, all. à Nantes, produits de pêche; — Miquelonaise, cap. Eloy, all. à Granville, produits de pêche et passagers; — Aimable-Marie, cap. Touzé, all. à Bordeaux, produits de pêche.

Le 25 septembre. — Tour Malakoff, cap. Allard, all. à l'île de Ré, produits de pêche.

## ABATTOIR PUBLIC.

### ÉTAT des animaux abattus du 16 au 24 septembre inclusivement.

DATES.	BOEufs et Vaches.	VEAUX.	MOUTONS.	COCHONS.
17 septembre.	4	"	4	1
18 — . . .	3	"	8	"
19 — . . .	7	"	4	"
20 — . . .	4	"	1	"
21 — . . .	4	"	7	"
22 — . . .	7	"	10	"
23 — . . .	"	"	"	"
TOTAUX . . .	29	"	34	1

## AVIS DE DÉPART.

La Goëlette

Marie-Jeanne

APPARTENANT A M. TÉLETCHIÉA

Partira pour BAYONNE du 1<sup>er</sup> au 5 octobre.

S'adresser, pour fret et passagers, à M. CRASSIN.

## EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

### LE BULLETIN

### Des Actes administratifs de la Colonie

N<sup>o</sup>s DE JANVIER, FÉVRIER, MARS ET AVRIL 1866.

Abonnement pour l'année, 6 francs.

Chaque n<sup>o</sup> séparé, 1 fr.

### CERTIFICAT DE CHARGEMENT

#### (PÊCHE DE LA MORUE.)

PRIX : 10 CENTIMES.

## LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraissant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES.

Les Demandes d'abonnement à la FEUILLE OFFICIELLE doivent être adressées à l'Imprimerie.

Saint-Pierre. — Imprimerie du Gouvernement.